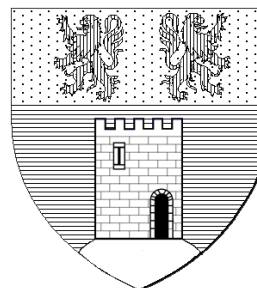


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 27 JUILLET 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance :

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Mme LAMBERT Sylvie avait donné pouvoir à M. SEGUIN.

Absents : MM COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en indiquant que la réunion a été reportée en fin de mois afin de tenir compte des congés du mois d'août.

Il reprend ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Au cours du mois de juillet, le Luminaire a organisé à Notre Dame de Calma une conférence sur l'histoire du pastoralisme dans les Hautes Baronnies animée par Alexandre VERNIN ainsi qu'un concert qui a rassemblé plus de 130 personnes. Des problèmes électriques sont apparus. Franck COUDENE est intervenu. Des réparations non urgentes mais nécessitant une nacelle sont à programmer. Des incivilités à Calma ont été constatées dans l'église : renversement du bénitier, déplacement du corbillard. La remise en ordre a été effectuée par Alex RIGAT et Henri AMIC.

Un véhicule vandalisé en l'état d'épave encombre le parking du cimetière. La Gendarmerie a été prévenue. Le propriétaire est introuvable. L'enlèvement nécessite la possession de la carte grise. Si la situation persiste, le véhicule sera déplacé jusqu'à la station d'épuration en application du principe de précaution et du fait du danger occasionné.

Établi le : 07/09/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Le cinéma enregistre sur Lachau le meilleur taux de fréquentation. Lecture est donnée d'un courrier de Pierre MORARD.

Le site de Lachau www.lachau.fr connaît une montée en puissance. Sophie qui le nourrit et l'actualise, Monique qui l'enrichit de photos et tous ceux qui apportent leurs contributions sont vivement remerciés.

Marie-Pierre MONIER, Sénatrice de la Drôme, s'est rendue à la Tour de Riable le 13 juillet au soir pour le repas et la traditionnelle et symbolique illumination. Le Maire l'a remerciée pour l'attribution d'une subvention de 8 750 € au titre de sa réserve parlementaire, Pierre BENCE, Henri AMIC et l'ensemble des bénévoles ont présenté les travaux réalisés, dont le paratonnerre qui a nécessité de gros travaux pour entamer la roche afin de mettre le bâtiment en sécurité en cas de violents orages.

Roland se trouve en arrêt maladie du fait de graves problèmes de santé. Si son absence devait perdurer, un travail de listage de ses tâches et notamment celles nécessitant la conduite du tracteur communal sera réalisé afin d'envisager des solutions alternatives.

D'ores et déjà Guillaume RICHAUD a bien voulu accepter de tondre bénévolement le terrain de foot.

L'énigme des sacs poubelles déposés régulièrement autour de la Mairie et de la Place « Derrière Pouret » est résolue et des consignes ont été données afin que cela ne se reproduise plus.

La situation est plus alarmante au pont. Des habitants de la Commune s'en sont émus directement auprès de la Communauté de communes. Les employés intercommunaux sont intervenus en urgence le 25 juillet. Ces incivilités sont regrettables car il existe un système d'enlèvement gratuit et à domicile des encombrants sur simple prise de rendez-vous préalable. Ces actes ne sont pas le seul fait des habitants de Lachau. Une surveillance par caméra sera mise en place et les contrevenants verbalisés.

Le marquage des places « handicapé » est programmé pour septembre.

La fête votive se prépare. Les affiches réalisées par Cédric MICHEL sont en cours d'affichage. L'éclairage du jeu de boules sera vérifié.

La facturation par le Syndicat D'Énergies de la Drôme de l'entretien de l'éclairage public a été ramenée à 1 428 € pour 2018 contre 1 848 € en 2017.

Le Maire donne lecture de la réponse de la Direction des Services Fiscaux de la Drôme transmise par le Préfet concernant la diminution de 6,3 % des dotations d'État. Les éléments techniques n'apportent pas de réponses significatives pouvant expliquer cette baisse annuelle supérieure aux cinq années de la mandature Hollande (25 % sur 5 ans). Ceci d'autant plus que le Président MACRON s'était solennellement engagé à maintenir les dotations au niveau de 2017. Dont acte.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est lui aussi en baisse mais encore positif, ce qui n'est pas le cas de communes voisines qui sont passées de bénéficiaires à contributrices.

La commande a été passée pour les illuminations de Noël.

La facturation de l'eau a été lancée.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La Poste a doté l'Agence Postale Communale d'un coffre. Il sera prochainement mis en service.

La commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018 se prépare avec les communes de Ballons, Eygalayes et Vers-sur-Méouge.

Le Maire donne ensuite lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

1- LOTISSEMENT COMMUNAL : EXAMEN DU PERMIS D'AMÉNAGER

Une nouvelle esquisse est présentée comportant 8 lots dont 4 provenant de la subdivision de 2 lots initiaux permettant de réaliser des constructions mitoyennes en fonction des demandes.

Lecture est donnée du règlement qui est amendé en séance. L'ensemble du dossier de permis d'aménager est examiné dans le détail.

Comme le Conseil s'y était engagé, le projet en voie de finalisation sera présenté au public en présence de l'architecte et du bureau d'étude le lundi 30 juillet à 18 H 00.

Au cours de cette réunion publique le dossier fera l'objet de dernières modifications et adaptations avant transmission officielle à la DDT pour instruction.

2- COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE RESTITUTION DE LA TOURNÉE CANTONALE

La réunion s'est tenue à Verclause le 12 juillet.

Concernant les amendes de police, compte-tenu de l'adéquation entre le montant de l'enveloppe et le total des demandes, les dossiers ont été pris en compte à 100 % pour 2017 et 2018.

Les deux dossiers de LACHAU ont été ainsi retenus pour 1 993 € et 1 215 €.

Deux dossiers ont été inscrits pour l'arbitrage 2019 :

- Rénovation église pour 24 500 € HT
- Aménagements abords Aire de jeux pour 19 000 € HT

La date de dépôt des dossiers a été portée du 15 septembre au 30 septembre. Cette année le dépôt se fait par télé-déclaration. Il est probable que des délais supplémentaires soient accordés du fait de la mise en place de la nouvelle procédure.

Lecture est donnée d'un courrier des Conseillers Départementaux d'opposition faisant état de précautions excessives de la part de la Présidence du Département concernant le montant du dispositif d'aide. Ils estiment que le budget du Département permet de majorer sans risques les aides.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Désormais, le Département intervient financièrement pour les archives, le petit patrimoine et les villes et villages de caractère.

3- BUDGET COMMUNAL : GESTION DE LA DETTE

La Commune a été destinataire d'une proposition de renégociation de dette par une conseillère financière, ancienne cadre de banque, faisant état de résultats significatifs obtenus dans d'autres communes de la Drôme.

Le Conseil Municipal donne son accord à la condition expresse que la rémunération soit calculée en pourcentage sur les sommes économisées. Le Maire est mandaté pour prendre contact et faire retour en Conseil.

4- BIENS SANS MAÎTRES

Les délais de publication ont été purgés pour la série de biens sans maître transmise par les Services Fiscaux, aucun propriétaire inconnu ou titulaire de droit ne s'étant manifesté.

L'entrée dans le patrimoine privé de la Commune se fera par acte administratif après établissement d'un arrêté municipal.

5- MAISON DE LA CHASSE : DÉCISION DE PRINCIPE

La question a été abordée lors de l'Assemblée Générale de l'ACCA.

Le Conseil réserve son avis à la présentation d'un projet.

6- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Le 30 juillet, le Premier Adjoint représentera le Maire au Conseil Communautaire qui se tiendra à Mison du fait de la tenue à la même heure à Lachau de la réunion publique sur le lotissement communal. Au cours de cette réunion, la question de la prise en compte des frais de transport scolaire des écoliers, des collégiens et des lycéens par la Communauté de Communes sera mise aux voix. En effet la loi NOTRe a transféré la compétence du transport scolaire des Départements aux Régions. Le coût est passé à 110 €/an alors qu'il était de 15 € dans les Hautes-Alpes (les enfants de LACHAU étant assimilés aux enfants haut-alpins) et à 150 € dans les Alpes-de-Haute-Provence. Parce que la Communauté de Communes couvre deux régions et trois départements, le Bureau de la Communauté de Communes propose au Conseil Communautaire de délibérer en faveur de la prise en charge totale dans le cadre de sa politique en faveur des familles et de la jeunesse. Philippe AMIC est mandaté pour voter favorablement.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Concernant le SPANC (assainissement autonome), le texte de loi a été examiné en commission mixte paritaire (sénateurs et députés). Le Gouvernement a infléchi sa position. Le maintien du SPANC comme compétence communautaire n'entraîne pas le transfert de l'eau et de l'assainissement de la Commune à la Communauté de communes en 2020. Cette position a été confirmée par la Sénatrice lors de sa venue à la Tour. Cette solution permet à la Communauté de Communes de maintenir le dispositif antérieur.

L'étude relative à la gestion des compétences eau et assainissement a été lancée. Il s'agit d'une étude préventive financée par l'Agence de l'Eau et destinée à anticiper le transfert de compétence en 2026 qui est la date butoir à l'heure actuelle.

La Conférence des Maires a été réunie le 27 juillet en présence de la Sous-Préfète de Forcalquier.

Eau et assainissement

Les branchements de Christine CAPRON seront effectués début août, l'ouverture du chantier devant avoir lieu fin août. Acte passé le 17 juillet, début des travaux fin juillet

Écoles

Les effectifs de l'École de Séderon sont en augmentation et devraient atteindre 52 enfants à la rentrée 2018-2019 dont 7 enfants de Lachau. 5 000 € seront consacrés à l'informatique.

Trois enfants de Lachau seront scolarisés à Barret-sur-Méouge.

7- QUESTIONS DIVERSES

Il est porté à la connaissance du Conseil la nouvelle réglementation en matière de règlement général sur la protection des données (RGPD). Il s'agit d'un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel et qui concerne les fichiers et le site internet de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H 45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet